

Séance du jeudi 10 septembre 2026

Date de la convocation : 02/09/2026

Le jeudi 10 septembre 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Peggy AMALBERT, Christophe RAYNAUD, Géraldine NOEL, Christian DAVALAN, Marie DELCAYRE, Jean-Michel DOYEN, Stéphan POUGET, Pascal SANLEFRANQUE, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Marine LENOIR, Lucie RYCKEWAERT, Paul MARION
Présents : 16	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 1	Représentés : Aline CHEVALIER représentée par Sébastien BRAYLÉ, Martine GRANET représentée par Peggy AMALBERT
Pour : 18	Excusés : Sandrine CARAMELLI
Contre : 0	Absents :
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Géraldine NOEL

Délibération n°DE_2026_53

Objet : Autorisation donnée au Maire de signer le « Pass activités » avec les associations

Exposé des motifs :

Dans le but d'aider les familles et les associations cadalénoises (sportives et activités de loisirs), la municipalité de Cadalen a décidé de poursuivre l'opération "Pass ACTIVITES" pour l'année scolaire 2026/2027

Qui peut prétendre au « Pass Activités" ?

Peuvent prétendre au Pass activités tous les enfants cadalénois scolarisés de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 inclus dans l'année scolaire 2026/2027 dont au moins un des deux parents est domicilié sur la commune de Cadalen au 15/08/2026

Une convention sera signée avec les associations cadalénoises qui souhaitent s'associer à cette opération. Le montant maximum par enfant sera de 50 € utilisables auprès d'une ou plusieurs associations cadalénoises.

L'association signataire devra transmettre à la commune, au plus tard le 20 novembre 2026, l'état récapitulatif des enfants bénéficiaires.

La commune s'engage à procéder au versement, via l'article 6574, du « Pass Activités » au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

APPROUVE la mise en œuvre du Pass activités

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec les structures partenaires

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ



La secrétaire,

Géraldine NOEL

Mise en ligne le 15/09/2026